

Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Short Term – 2nd Call 2024

Programme géré par le CNRS

La **Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS)** propose **5 bourses pré ou post – doctorales pour des séjours d'une durée de 1 à 12 mois** afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les institutions hôtes éligibles sont spécifiées ci-après par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie japonais (MEXT) :

1. Universités et instituts de recherche interuniversitaires
2. Institutions affiliées au MEXT engagées dans la recherche
3. Collèges de technologie
4. Institutions désignées par le MEXT

Veillez à vérifier auprès de l'hôte japonais que l'établissement d'accueil appartient à l'une de ces quatre catégories.

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour
- une allocation mensuelle de 200 000 yens par mois pour les doctorants ou 362 000 yens par mois pour les candidats ayant soutenu leur thèse avant le départ au Japon
- une indemnité d'installation de 200 000 yens, pour un séjour de plus de 4 mois
- une assurance maladie, accidents...

• Critères d'éligibilité

Les bourses sont destinées aux :

- **Doctorants français ou étrangers** avec une soutenance de thèse dans les deux ans qui suit le début du séjour au Japon et avec au moins trois ans d'études dans une université ou un établissement de recherche en France ;
- **Post-doctorants français ou étrangers** ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans, soit après le 2 avril 2018, et avec au moins trois ans dans une université ou un établissement de recherche en France.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes de nationalité japonaise
- Les étrangers autorisés à résider de façon permanente au Japon
- Les candidats effectuant déjà leurs recherches dans une institution japonaise au moment du dépôt de dossier
- Les doctorants soutenant et post-doctorants ayant soutenu leur thèse au Japon.

Toutes les disciplines sont concernées. Les candidats établissent un projet de recherche scientifique en lien avec le laboratoire d'accueil.

Le dossier comprendra :

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais ;
2. **Formulaire JSPS complété en anglais. Attention, veillez à suivre strictement les instructions données par la JSPS dans le Guide de soumission pour compléter le dossier et conforme aux conditions émises ;**

3. **1 seule lettre d'invitation** signée et rédigée en anglais du chercheur hôte japonais sur **papier à en-tête du laboratoire d'accueil**. Un modèle vous est proposé.
4. **1 seule lettre de recommandation** de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais**, sur **papier à en-tête du laboratoire**. Elle mentionnera explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour le laboratoire français de collaborer avec le Japon.
5. Copie de votre diplôme de thèse et une **traduction anglaise non officielle**.
Si vous soutenez votre thèse avant le départ, vous enverrez aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse avec sa version anglaise.
Si vous n'avez pas encore passé votre thèse au moment du dépôt du dossier, il est impératif de fournir **une attestation en anglais de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement délivrant le diplôme**. Elle mentionnera la date à laquelle vous devez la soutenir.

Il est fortement recommandé de proposer une demande de séjour bien au-delà de 3 mois.

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 5 avril 2024 pour partir entre le 1er octobre 2024 et le 31 Mars 2025.

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsp@cnrs.fr en veillant à bien séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :

NOM DU CANDIDAT_JSPS Short-term_2nd call 2022 sauf le formulaire CNRS qui devra être enregistré comme suit : **NOM DU CANDIDAT_CNRS JSPS SHORT-TERM_2nd call 2022**

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPS, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS communiquera les résultats de la sélection environ 2 mois après la date de clôture. Dès avis favorable du CNRS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

ATTENTION : La JSPS informera les futurs boursiers des procédures à suivre trois mois avant la date de départ inscrite dans le formulaire JSPS. Elle peut éventuellement demander des compléments d'information. Les candidats retenus sont tenus d'y répondre rapidement. Sans réponse aux différentes sollicitations de la JSPS, la bourse peut être annulée.

NB : Les frais de séjour sont à considérer comme le remboursement de frais de mission. Si vous avez une bourse en France, celle-ci doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.